

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 02864 Numéro SIREN : 820 268 100 Nom ou dénomination : A.R.T. RENOVATION

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2019 sous le numéro de dépôt 24129

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 13/12/2019

Numéro de dépôt : 2019/24129

Déposant :

Nom/dénomination : A.R.T. RENOVATION

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 820 268 100

N° gestion : 2016 B 02864



1662806

DEPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

LE 13 DEC. 2019

SOUS LE N° 24129

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-SD
2019Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01/01/2018 et clos le 31/12/2018

Régime simplifié d'imposition ☒ X

Régime réel normal

SI PME innovantes, cocher la case ci-contre

SI option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société: A.R.T. RENOVATION
133 RUE DE BIGETRE
94240 L'HAY-LES-ROSES

Adresse du siège social: Copie certifiée conforme à l'original

SIRET 8 2 0 2 6 8 1 0 0 0 0 1 4 Mél:

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées Travaux de plâtrerie

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit

Bénéfice imposable à 15% 16 249

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19% Autres PV imposables à 19% PV à long terme imposables à 0% PV exonérées (art. 238 quinquies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A Pôle de compétitivité, art. 44 undecies

Entreprise nouvelle, art. 44 septies Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier cotée Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: FINACOR ET ASSOCIÉS
125 BOULEVARD BERNIERES
75011 PARIS Tél: 0153111941

Nom et adresse du conseil:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 01/04/2019 Lieu: L'HAY-LES-ROSES

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Qualité et nom du signataire:

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

SAGE Experts-comptables janvier 2019



ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION
---	---

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	



[Signature]

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2018 ou exercice

Désignation de l'entreprise A.R.T RENOVATION
Adresse 133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY-LES-ROSES

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ①

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1	BOLOS COSMIN-GHEORGHE PLAQUISTE	133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY-LES-ROSES
2	BOLOS BOGDAN VASILE MACON-MENUISIER	133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY LES ROSES
3	GUZUN ION PEINTRE	20 RUE DU GROS MURGER 78600 MAISONS LAFFITTE
4	SCACUN RADISLAV PEINTRE	23 RUE D ALSACE LORRAINE 93700 DRANCY
5	JIGOVENIE MARIUS OVIDIU PLOMBIER ELECTRICIEN MACON	8 AVENUE DU GENERAL LECLERC 78220 VITROFLAY
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ⑥)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ②)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ③)	Valeur des avantages en nature (v. notice ④)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ⑤)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ⑦)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ⑧)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	7 304			7 304				7 304
2	7 071			7 071				7 071
3	6 177			6 177				6 177
4	397			397				397
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	20 948			20 948				20 948

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		3 084
Total		3 084

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ①) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice 2018... (total col. 9 + total col. 10) ⑩	24 032	- de l'exercice 2018... ⑩	16 249
- de l'exercice précédent ⑩	6 561	- de l'exercice précédent ⑩	17 371
Nom et qualité du signataire <u>BOLOS COSMIN GHEORGHE</u> <u>PRESIDENT</u>		À <u>L'HAY-LES-ROSES</u> , le <u>01042019</u> Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12	ou au titre de l'année N
		Néant	
		PME au sens communautaire	
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC			819
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			13 650
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2019



[Signature]

Désignation de l'entreprise <u>A.R.T RENOVATION</u>			Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise <u>133 RUE DE BICETRE 94240 L'HAY-LES-ROSES</u>								
SIRET <u>8 2 0 2 6 8 1 0 0 0 0 0 1 4</u>								
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>					
			Exercice N clos le <u>31/12/2018</u>					
ACTIF			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *		028	19 210	030	9 605	9 605	
	Immobilisations financières * (1)		040		042			
	Total I (5)		044	19 210	048	9 605	9 605	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	6 523	062		6 523	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	10 886	070		10 886	
		Autres * (3)	072	6 731	074		6 731	
	Valeurs mobilières de placement		080		082			
	Disponibilités		084	16 593	086		16 593	
	Charges constatées d'avance *		092		094			
	Total II		096	40 733	098		40 733	
Total général (I + II)		110	59 943	112	9 605	50 338		
PASSIF			Exercice N 1			NET		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120		1 000		
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126		100		
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131		132			
	Report à nouveau			134		14 774		
	Résultat de l'exercice			136		13 224		
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142		29 098		
Provisions pour risques et charges			Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166		12 813		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	45	172	8 427		
	Produits constatés d'avance			174				
Total III			176		21 240			
Total général (I + II + III)			180		50 338			
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	19 210
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD								



②

COMPTÉ DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **A.R.T. RENOVATION** Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le **13/11/2018**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue	Biens	215		214		
		Services *	217		218	225 536	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)					232	225 536	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	62 810	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	(6 523)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	204	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes *	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	108 643	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244 959	
	Rémunérations du personnel *				250	24 659	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	8 110	
	Dotations aux amortissements *				254	9 605	
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259 260		262 1	
Total des charges d'exploitation (II)					264	208 468	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	17 067	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294		
Produits exceptionnels (IV)					290		
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347 348	300	1 407	
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	2 437	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	13 224	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	13 224	314	
Régime d'imposition	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	2 437		
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-cets d'associés	217		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	218	330 1 407	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 249 septies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
	Entreprises nouvelles (14. services)	986		ZFU-TE (14. octies et octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (14. septies)	981		JEI (14. services A)	989		
	ZRD (14. terdecies)	127		ZRR (14. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 14. duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 14. undécies)	990		
	ZFA (14. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 14. sexdecies)				992		
	Créance due au report en arrière du déficit				346	819	
Droit divers							
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352 16 249	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356	
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370 16 249	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

DGFIP N°2033-B-SD 2019

Extension

[illegible]

[Signature]

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	19 210	444		446	19 210				
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482		484		486					
TOTAL		490		492	19 210	494		496	19 210				

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	9 605	534		536	9 605		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL		570		572	9 605	574		576	9 605		

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme					
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
		Plus-values taxables à 19 % ⑨	590	Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art. 39 terdecies)							591				
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.



[Signature]

Formulaire obligatoire article 802 *septies*
A bis du Code général des impôts

④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : <u>A.R.T. RENOVATION</u>										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="6">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td colspan="2">TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td>780</td> <td colspan="4"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							Dotations		Reprises									Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes						Terrains	710		715		2							Constructions	720		725		3							Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4							Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5							Matériel de transport	750		755		6							Autres immobilisations corporelles	760		765		7							TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
	Dotations		Reprises																																																																																																																																
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																													
Terrains	710		715		2																																																																																																																														
Constructions	720		725		3																																																																																																																														
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4																																																																																																																														
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5																																																																																																																														
Matériel de transport	750		755		6																																																																																																																														
Autres immobilisations corporelles	760		765		7																																																																																																																														
TOTAL	770		775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																												
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995																																																																																																																										
Déficits imputés				983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996																																																																																																																										
Déficits reportables				984																																																																																																																															
Déficits de l'exercice				960																																																																																																																															
Total des déficits restant à reporter				970																																																																																																																															
IV DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374	19 764																																																																																																																										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	20 310																																																																																																																										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																											
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																											

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables, janvier 2019



[Signature]

Désignation de l'entreprise: A.R.T. RENOVATION		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01/01/2018 et clos le: 31/12/2018		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	225 536
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	225 536
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	6 523
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	6 523
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	63 857
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	106 965
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	835
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	171 658
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	60 401
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).		117	60 401
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)		022	Effectifs au sens de la CVAE * 023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	/ / 160 / / /
Date de cessation			/ / / / /
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			



6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2019

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 0 2 6 8 1 0 0

Dénomination de l'entreprise

A.R.T RENOVATION

Adresse (voie)

133 RUE DE BICETRE

Code postal

94240

Ville

L'HAY-LES-ROSES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

L



Signature

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2019

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122018

SIREN

8 2 0 2 6 8 1 0 0

Dénomination de l'entreprise

A.R.T. RENOVATION

Adresse (voie)

133 RUE DE BICETRE

Code postal

94240

Ville

L'HAY-LES-ROSES

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.



[Signature]

A.R.T. RENOVATION

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 1000 Euros

**Siège Social : 133, Rue de Bicêtre
94240 L'Hay Les Roses
820 268 100 RCS Créteil**

<u>RAPPORT DE GESTION PRESENTE</u> <u>A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u> <u>DU 30 JUIN 2019</u>

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le **31 décembre 2018** ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	225 536 €.
- Les produits d'exploitation s'établissent à	225 536 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	208 468 €.
- Les charges financières s'élèvent à	0 €.
- Les charges exceptionnelles s'élèvent à	1 407 €.
- L'impôt sur les sociétés s'élève à	2 437 €.
Laissant apparaître un bénéfice net de	13 224 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Achats de marchandises	62 810 €.
- Variation de stock	- 6 523 €.
- Autres Achats et charges externes	108 643 €.
- Impôts et taxes	959 €.
- Salaires et traitements	24 659 €.

BCG



J. Hay

- Charges sociales	8 110 €.
- Autres charges	1 €.
- Les dotations aux amortissements	9 605 €.

APPROBATION DES COMPTES **PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT**

Le résultat de l'exercice est un **bénéfice net de 13 224 €**. Nous vous proposons de l'affecter au **report à nouveau**.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE **DES TROIS DERNIERS EXERCICES**

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué.

REMUNERATION DE LA GERANCE

Au titre de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, le président n'a perçu aucune rémunération.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES **NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté une dépense ou charge non déductible de **1 406.66 €** visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve.

Le président



A.R.T. RENOVATION

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 1000 Euros

**Siège Social : 133, Rue de Bicêtre
94240 L'Hay Les Roses
820 268 100 RCS Créteil**

<u>ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u> <u>DU 30 JUIN 2019</u>
--

L'an deux mille dix neuf,
Le 30 JUIN à dix heures.

L'associé de la Société « **A.R.T RENOVATION** »
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au Capital de 1 000 €, s'est présentée au
Siège Social sur convocation de la Gérance.

EST PRESENT :

- Monsieur Bolos Cosmin Gheorghe

A concurrence de

Cent actions, ci

Numérotées de 1 à 100.

Soit au total

100 actions

100 actions

L'Assemblée est présidée par **Monsieur BOLOS COSMIN GHEORGHE,**
président.

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente,
l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la gérance sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le **31 décembre 2018.**
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au **31 décembre 2018.**
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

B.C.G.



[Signature]

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, quitus au Président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation de la rémunération du président.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur les affaires sociales de l'exercice clos le **31 décembre 2018** et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur BOLOS COSMIN GHEORGHE** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BCG



[Signature]

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un **bénéfice net de 13 224 €**, décide de l'affecter au **report à nouveau**.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, approuve qu'aucun dividende n'a été versé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président n'ait perçu aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les Associés.

Monsieur BOLOS COSMIN GHEORGHE



A.R.T. RENOVATION

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 1000 Euros

**Siège Social : 133, Rue de Bicêtre
94240 L'Hay Les Roses
820 268 100 RCS Créteil**

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos **le 31 décembre 2018**, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à **Monsieur BOLOS COSMIN GHEORGHE** de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions du président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par **un bénéfice net de 13 224 €**, décide de l'affecter au report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président n'ait perçu aucune rémunération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

BCG



J. H. L.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



A.R.T. RENOVATION

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 1000 Euros

**Siège Social : 133, Rue de Bicêtre
94240 L'Hay Les Roses
820 268 100 RCS Créteil**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2019**

Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des présidents ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément président ou associé de notre Société.

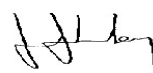
Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Gérance



1



A.R.T. RENOVATION

Société Par Action Simplifiée Unipersonnelle

Au Capital de 1000 Euros

**Siège Social : 133, Rue de Bicêtre
94240 L'Hay Les Roses
820 268 100 RCS Créteil**

<u>EXTRAIT DU PROCES-VERBAL</u> <u>DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE</u> <u>DU 30 JUIN 2019</u>
--

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos **le 31 décembre 2018.**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par **un bénéfice net de 13 224€**, décide de l'affecter au report à nouveau.

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, prend acte qu'aucun dividendes n'a été pris.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Gérance





N° de gestion 2009B05011

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 7 novembre 2016

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	498 206 044 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	16/03/2009
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Nanterre en date du 13/02/2009
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	29/05/2007
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	FINASEC ET ASSOCIES
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée
<i>Capital social</i>	5 000,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	125 boulevard Bessières 75017 Paris
<i>Activités principales</i>	Expertise comptable
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 29/05/2106
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	NAHMIAS Bernard Gad
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 02/09/1971 à CASABLANCA (MAROC)
<i>Nationalité</i>	Marocaine
<i>Domicile personnel</i>	82 boulevard St Denis 92400 Courbevoie

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À L'ACTIVITÉ ET À L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	125 boulevard Bessières 75017 Paris
<i>Nom commercial</i>	FINASEC ET ASSOCIES
<i>Enseigne</i>	FINASEC ET ASSOCIES
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Expertise comptable
<i>Date de commencement d'activité</i>	01/01/2007
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Nanterre

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



[Signature]